



ARRA

L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
Rhône-Alpes

Réseau des Acteurs Locaux de l'Habitat en Rhône-Alpes

**« La nouvelle loi sur l'accès au logement et
à urbanisme rénové (ALUR): les
principales propositions »**

Le 16 octobre 2013





ARRA

L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
Rhône-Alpes

Programme de la séquence du 16 octobre 2013

- 1 – Introduction : Les enjeux de la nouvelle loi pour le mouvement Hlm et précisions sur le Pacte d'objectif et de moyens entre l'Etat et le mouvement Hlm**
Aicha Mouhaddab - ARRA

- 2 – Quelles opportunités pour les politiques locales de l'habitat?**
Jean Philippe Brouant - SERDEAUT

- 3 – Les enjeux de la nouvelle loi pour les acteurs locaux de l'habitat**
Jacques Chapeau – Conseil Général de l'Ain,
Jean Philippe Motte – Communauté d'agglomération de Grenoble Alpes Métropole,
Mirey Salman – Communauté d'agglomération de Chambéry Métropole
Yannick Mathieu - DREAL



ARRA

L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
Rhône-Alpes

Propos introductifs : Les enjeux de la nouvelle loi pour le mouvement Hlm et précisions sur le Pacte d'objectif et de moyens entre l'État et le mouvement Hlm

- Partage sur la nécessité de revoir les réglementations en matière de logement pour une approche plus juste et plus adaptée aux réalités de chaque territoire
- Forte mobilisation de l'USH pour suivre et proposer des amendements au projet de loi
- Participation des bailleurs de Rhône Alpes à la concertation pour la réforme des attributions
- Engagement des bailleurs à travers le Pacte d'objectif et de moyens entre l'Etat et le mouvement Hlm



ARRA

L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
Rhône-Alpes

Propos introductifs : Les enjeux de la nouvelle loi pour le mouvement Hlm et précisions sur le Pacte d'objectif et de moyens entre l'État et le mouvement Hlm

- **Objectif du Pacte : la mise en œuvre du plan d'investissement pour le logement = 20 mesures pour relancer l'activité de construction et de rénovation**

Construire 120 000 logements sociaux/an et rénovation thermique de 100 000 logements sociaux/an

ETAT : TVA 5%, Baisse taux éco prêt et éligibilité catégorie D, mise à disposition foncier État, mobilisation action logement, hausse du plafond du livret A, suppression du prélèvement sur le potentiel financier des bailleurs, renforcement loi SRU

Mouvement HLM : Mutualisation financière pour accompagner l'effort d'investissement des organismes et faire circuler les fonds disponibles



ARRA

L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
Rhône-Alpes

Propos introductifs : Les enjeux de la nouvelle loi pour le mouvement Hlm et précisions sur le Pacte d'objectif et de moyens entre l'État et le mouvement Hlm

- Mais aussi :
 - **soutenir les organisation représentatives des locataires : concertation locative et élection des représentants des locataires,**
 - **accompagner la mise en place de la réforme des attributions: gestion de la demande et de l'information, système nationale d'enregistrement, amélioration des attributions des logements sociaux**
 - **développer les missions sociales des organismes Hlm : mise en place de 10 000 logements accompagnés, prévention des expulsion et lutte contre les impayés**
 - **développer l'innovation : fonds de soutien à l'innovation**



ARRA

L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
Rhône-Alpes

Propos introductifs : Les enjeux de la nouvelle loi pour le mouvement Hlm et précisions sur le Pacte d'objectif et de moyens entre l'État et le mouvement Hlm

- **Le suivi du Pacte :**
 - En national et en local
 - Local : les modalités de mise en œuvre du pacte au plan national seront précisées dans chaque région sous l'égide du Préfet de région et en lien avec les représentants des élus, et en particuliers des délégués de compétences, les AR des bailleurs, les bailleurs et leurs partenaires comme Action logements, la Caisse des dépôts etc.



ARRA

L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
Rhône-Alpes

Quelles opportunités pour les politiques locales de l'habitat?

**Jean Philippe BROUANT, Maître de Conférences à
l'École de Droit de la SORBONNE et Co-directeur
du SERDEAUT**



ARRA

L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
Rhône-Alpes

Les enjeux de la nouvelle loi pour les acteurs locaux de l'habitat

- **Jacques Chapeau**, Responsable logement, DGAS, Conseil Général de l'Ain,
- **Jean Philippe Motte**, Vice-président logement, Communauté d'agglomération n de Grenoble Alpes Métropole,
- **Mirey Salman**, Responsable du Pôle Habitat et aménagement, Communauté d'agglomération de Chambéry Métropole,
- **Yannick Matthieu**, Directeur général adjoint, DREAL Rhône Alpes